

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Conforme au programme et aux référentiels élaborés par l'Institut National de Recherche et de Sécurité

Public visé :

Tout public, demandeurs d'emploi, salariés, chefs d'entreprise, et à tous ceux et celles ayant commis une infraction sanctionnée par un retrait de points

Prérequis :

Avoir 15 ans dans l'année de résiliation de la formation.

Formation réglementée – accessible aux personnes en situation de handicap sauf affections médicales incompatibles avec l'obtention du permis de conduire.

Durée, dates, lieu, horaires

Durée : 14 heures en formation initiale ; 7 heures pour le maintien et l'actualisation

des connaissances (recyclage)

Lieu : Saint-Pierre, Saint-Paul, Sainte-Marie, Saint-André *selon les nécessités*

pédagogiques

Horaires : de 7h à 15h

Dates : *Entrées permanentes*

Délais d'accès : *cf. Conditions Générales de Vente*

Modalité d'organisation

Nombre de personne : 4 apprenants minimum / 10 maximum – *au-delà de 10 et jusqu'à 14 apprenants la formation sera prolongée d'1 heure par apprenant.*

En présentiel, parcours individualisé selon niveau.

Moyens techniques et pédagogiques :

Guide des données techniques et conduites à tenir INRS, document de référence SST, Plan d'intervention et pictogrammes, aide-mémoire SST ED 4085, défibrillateur de formation avec accessoires, lot de mannequins RCP adulte, enfant et nourrisson, matériels pour la réalisation des simulations, matériel d'entretien des mannequins et accessoires

Coût pédagogique :

Débutant : 200€ / apprenant

MAC : 150€ / apprenant - *Exonéré de TVA.*

Objectifs :

Être capable d'intervenir immédiatement et efficacement face à une situation d'accident. En matière de prévention, mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

Contenu (Cf. programme détaillé) conforme aux référentiels élaborés par l'Institut National de Recherche et de Sécurité

Compétence 1 :

- ✓ Être capable de situer le cadre juridique de son intervention
- ✓ Être capable de réaliser une protection adaptée
- ✓ Être capable d'examiner les victimes avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie
- ✓ Être capable de faire alerter ou d'alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- ✓ Être capable de secourir les victimes de manière appropriée

Compétence 2

- ✓ Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- ✓ Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- ✓ Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise des situations dangereuses repérées

Suivi – Évaluation

- Suivi et évaluation de la formation : feuille de présence
- En cours de formation, des évaluations formatives permettront d'évaluer la progression des apprenants. En vue de l'obtention du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, une épreuve certificative est proposée en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. L'épreuve est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le formateur.
- Maintien et Actualisation des Compétences tous les 2 ans.
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la partie théorique et pratique pour le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud.

Méthodes pédagogiques :

Pédagogie participative : Elle alternera les apports théoriques et les mises en situation professionnelles.

Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme tant sur le plan théorique que pratique.

Encadrement – Formateurs :

Formateurs : Equipe de 5 formateurs habilités INRS.

Administratif : Equipe administrative pour la gestion et le suivi des dossiers administratifs.

Programme détaillé :

Compétence 1

- ✓ Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans l'entreprise et en dehors
- ✓ Mobiliser ses connaissances
- ✓ Mettre en oeuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- ✓ Reconnaître (sans s'exposer soi-même) les dangers persistants éventuels qui menacent la victime et/ou son environnement (identifier les dangers réels ou supposés, repérer les personnes, imaginer, à partir d'éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés)
- ✓ Supprimer ou isoler le danger, soustraire la victime du danger
- Être capable d'examiner les victimes avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie
- ✓ Reconnaître, suivant un ordre déterminé la présence de signes indiquant que la vie de la victime est menacée et associer aux signes décelés les résultats à atteindre et les prioriser
- Être capable de faire alerter ou d'alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- ✓ Définir les différents éléments du message d'alerte
- ✓ Identifier qui alerter et dans quel ordre, le cas échéant choisir la personne la plus apte pour le faire
- ✓ Transmettre aux secours les éléments du message
- Être capable de secourir les victimes de manière appropriée
- ✓ Déterminer l'action à effectuer en fonction de l'état de la victime
- ✓ Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée
- ✓ Vérifier par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'évolution de l'état de la victime jusqu'à la prise en charge par les secours (suivi de la victime, détection de l'apparition de nouveaux signes et adapter sa conduite en fonction)

Compétence 2

- Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- ✓ Appréhender les notions de base en matière de prévention (danger, situation dangereuse, dommage, événement dangereux, accident du travail, maladie professionnelle, etc.) pour en situer l'importance dans l'entreprise
- ✓ Situer le SST en tant qu'acteur de la prévention (articulation avec les autres acteurs dans et hors entreprise, positionnement de son action dans l'organisation de la prévention de son entreprise)
- ✓ Être capable de contribuer à la mise en oeuvre d'actions de prévention
- ✓ Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail (observer l'environnement, identifier les dangers supposés, repérer les personnes potentiellement exposées, imaginer les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des dommages)
- ✓ Supprimer, réduire ou contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses en proposant des actions de prévention ou à défaut en définissant des actions de protection
- Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise des situations dangereuses repérées
- ✓ Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise
- ✓ Définir les différents éléments, les transmettre et rendre compte sur les actions mises en oeuvre.